



ULC-S702
ULC G5.2

Le 7 août 2009

BULLETIN D'ACCRÉDITATION N° 2009-12

Destinataires : Clients répertoriés de ULC de l'isolant thermique de fibres minérales (BOYNC)
Autres parties intéressées

Objet: Second Edition of the Standard for Mineral Fibre Thermal Insulation for Buildings,
CAN/ULC-S702-09.

Le présent bulletin fait suite au Bulletin sur les normes 2009-05 de ULC annonçant la publication de la deuxième édition de la norme CAN/ULC-S702-09, Norme sur l'isolant thermique de fibres minérales pour bâtiments.

Les Laboratoires des assureurs du Canada ont adopté les dispositions de la deuxième édition de la norme, et toutes les nouvelles demandes sont vérifiées conformément à ces exigences.

Puisque les modifications apportées à la norme peuvent avoir une incidence sur les produits actuellement inscrits, une revue des dossiers industriels sera entreprise afin d'assurer la conformité des produits avec les nouvelles exigences et les exigences révisées. Pour obtenir des détails concernant la revue des dossiers et les modifications apportées à la norme, consultez le site Web de ULC à l'adresse www.ulc.ca sous Industrie File Review (revue des dossiers industriels)

La date d'entrée en vigueur des nouvelles exigences et des exigences révisées de la deuxième édition de la norme ULC-S702-09 a été fixée au 27 mai 2011. À partir de cette date, les produits actuellement inscrits devront être conformes à ces exigences.

Si vous avez des questions portant sur le sujet abordé ci-dessus, veuillez communiquer avec M. Gunsimar Paintal, gestionnaire régional de la qualité et responsable du programme de marque ULC, par téléphone au numéro 416 757-3611, poste 61217.

LABORATOIRES DES ASSUREURS DU CANADA

Gunsimar Paintal
Gestionnaire régional de la qualité et responsable du programme de marque ULC

" Ce document est signé sur la compréhension que cette traduction est fidèle au contexte de la version anglaise."